

MAIRIE DE PÉROUGES



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept juillet à 18 heures 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Mme Nathalie MICOLAS, Maire.

Présents : Nathalie **MICOLAS**, Jean-Luc **VIBERT**, Christelle **MORTEL**, Gilberto **GRECO**, Florence **DE POUMEYROL**, Marie-Victoire **PASSERAT DE LA CHAPELLE**, Christian **MILLET**, Marlène **BLASQUEZ**, Christophe **GENEVOIS**, Catherine **LEIGNIER**, Éric **BARDY**, Frédéric **TRIPODI**, Annie **BOIS**.

Absents excusés : Éric **MEUNIER** donne pouvoir à Marie-Victoire **PASSERAT DE LA CHAPELLE**.

Absents : Marie-Pierre **CHESSEL**.

Secrétaire de séance : Florence **DE POUMEYROL**

Le Maire ouvre la séance à : 18h34

Approbation du compte rendu du 26 mai avril 2026

Pour = 14

contre = 0

abstention = 0

Remarques : Néant

1 INFORMATION DIA

Mme le Maire explique que plusieurs ont lieux sur la commune :

- ❖ **Vente** Madame RONGE, parcelles A 1382 et A 1383 au 88 rue des Rondes 01800 Pérourges pour 264m²
- ❖ **Vente** Madame et Monsieur PRIMAUT, parcelle ZC 394 au 32B impasse des Roses 01800 Pérourges pour 1961m²
- ❖ **Vente** CCD M. PEREZ, parcelle ZC 513 au 27 impasse des Verchères 01800 Pérourges pour 394m²
- ❖ **Vente** Monsieur BRUN, parcelle A 2042 au 239 chemin de Mingeat 01800 Pérourges pour 2047m²
- ❖ **Vente** Madame et Monsieur BERTRIX Carole et Florian, parcelle A 2149 au 6 chemin de la croisette 01800 Pérourges pour 63m²

Toutes ces DIA ont été passées en commission urbanisme qui a décidé de ne pas préempter.

2 Décision du Maire

Madame le Maire explique que les décisions du Maire sont des actes administratifs des dispositions prises souvent par nécessité chronologique (entre deux conseils municipaux), dans le cadre des délégations du conseil municipal et encadrées par des Lois et Règlements.

❖ **Décision n°2026-09**_Avenant à la convention d'occupation du domaine public initiale du 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2026 pour la société « Praline GEORGE » aux parkings de la cité afin d'exercer son commerce de friandises.

3 Convention de servitude avec ENEDIS

Madame le Maire donne la parole à Monsieur VIBERT, qui explique que pour le nouvel OT sur le tènement, un câble est enterré et passe par La Ferme de Pérouges et c'est une parcelle qui nous appartient donc nous devons établir une délibération et non une décision comme nous l'avions fait auparavant.

VOTE :

Pour = 14

contre = 0

abstention = 0

4 Rachat du mur chemin de putaray

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GRECO, qui explique que le mur situé chemin du Putaray, en contrebas de la cité, lorsque l'on monte par le chemin sous la Grâce, est fortement détérioré. Ce mur, qui appartient à un particulier, présente un risque pour la sécurité des usagers, notamment des piétons qui empruntent régulièrement ce passage.

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain était disposée à réaliser les travaux de rénovation, mais ne peut intervenir sur un bien appartenant à une personne privée. La commune a donc proposé de racheter ce mur pour un euro symbolique. Dès que la commune en sera propriétaire, la CCPA pourra procéder aux travaux nécessaires.

Concernant le délai de rachat, Monsieur GRECO précise que le notaire est dans l'attente de la réponse de la SAFER, qui dispose d'un délai jusqu'au 17 août 2026.

VOTE :

Pour = 14

contre = 0

abstention = 0

5 Modification du tableau des emplois permanents

Madame le Maire explique qu'une modification du tableau des emplois permanents est nécessaire concernant le poste de secrétaire générale de mairie, auparavant nommé « secrétaire d'accueil ». Cette modification permettra à l'agent actuellement en poste de faire évoluer sa situation professionnelle et de pouvoir bénéficier d'une promotion correspondant à ses fonctions.

Madame le Maire précise que les missions exercées par cet agent sont nombreuses et diversifiées. Elle assure notamment des fonctions polyvalentes indispensables au bon fonctionnement et à la gestion quotidienne de la mairie.

VOTE :

Pour = 14

contre = 0

abstention = 0

6 Rapport des commissions

URBANISME :

Autorisations d'Urbanisme (AU) :

- Au cumul, à fin Juin 2026 : Q=**71**. Activité assez soutenue (moyenne 12 par mois), à l'identique de 2025.
- 52% sont des DP, 10% des PC.
- La tenue des réunions de la Commission Urbanisme toutes les 2 semaines est bien nécessaire pour faire passer tous les dossiers.

Autres points en cours

- **ABF**

La dernière permanence date d'Avril 2026.

Celles de Mai et Juin ont été annulées faute de dossiers, puis vacances de l'ABF.

Les dossiers sont, quant à eux, bien traités par l'ABF au fil de l'instruction, sans attendre les permanences.

La prochaine permanence est planifiée **au 28 Juillet, en visio**.

- **Nouvel Office du Tourisme :**

Désaccord de chiffrage entre le Maître d'Ouvrage (la CCPA) et le Cabinet d'Architectes. Discussions budgétaires, et consultations d'entreprises en cours.

La réunion d'informations aux habitants est toujours d'actualité, elle se tiendra lorsque toutes les entreprises seront sélectionnées et le planning clairement établi. Prévisionnellement en fin d'année 2026.

Le planning envisagé est :

démarrage des travaux 1^{er} trimestre 2027 pour terminer fin 2028

- **Label « Les Plus Beaux Villages de France »**

Un audit s'est tenu le 22 Juillet 2026 par M. Pascal BERNARD pour le renouveau du label. Son rapport sera présenté en Septembre à la commission LPBVF.

Décision : fin Septembre 2026

TRAVAUX / VOIRIES :

- **Alarmes incendie** : Monsieur TRIPODI a réalisé un inventaire des dispositifs d'alarme incendie présents dans l'ensemble des bâtiments communaux. En priorité, le système de l'école sera remplacé.
- **Travaux à l'école** : Aucun travaux importants ne sont à prévoir à l'école à ce jour. Il est toutefois nécessaire de prévoir l'installation de nouvelles étagères. L'ABCDaire a également proposé de récupérer les ouvrages que l'école n'utilise plus.
- **Pigeonnier contraceptif** : Le projet sera étudié en 2027 afin de pouvoir bénéficier d'un fonds de concours de la CCPA, qui pourrait participer au financement à hauteur de 50 %.
- **Travaux sur le réseau d'eau** : La commune accompagne un chantier concernant la pose d'une conduite d'eau reliant le début de la RD jusqu'aux abords du cimetière. Il s'agit d'une conduite de maillage comportant un raccordement. Les travaux ont été déclarés auprès du syndicat des eaux. La reprise du chemin de Baudran étant déjà programmée, les travaux sur le réseau d'eau ont pu être réalisés concomitamment.
- **Projet du chemin de Baudran** : Le projet avance conformément aux prévisions. Le montant estimatif des travaux s'élève à 230 000 € HT. Le cheminement sera prolongé afin de permettre la circulation en mode doux, notamment pour les piétons et les personnes avec des poussettes. Un bornage doit encore être réalisé de part et d'autre du projet afin de vérifier et de sécuriser les limites cadastrales.
- **Impasse des Verchères** : La commune a récupéré des bandes de terrain afin de permettre l'élargissement de la voirie. Toutefois, aucun acte notarié n'ayant été établi à ce jour, il est nécessaire de régulariser et d'officialiser ces acquisitions.

ECOLE : Néant

ENVIRONNEMENT :

- **Ambroisie** : Un signalement concernant la présence d'ambroisie a été effectué. Une vigilance particulière sera maintenue afin de limiter sa propagation.
- **Comité de fleurissement** : Le comité de fleurissement est attendu dans la commune le 25 août 2026 dans le cadre de sa visite.
- **Frelons** : Un état des lieux concernant la présence de frelons devra être réalisé auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain le 24 août 2026.
- **Pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle** : Des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle ont fait étape dans la commune.

SOCIAL :

- **Commission** : La commission s'est réunie le 24 juin 2026. Il a été décidé que le repas aura lieu le 21 novembre 2026 et que la distribution des colis se déroulera le 2 décembre 2026.
- **Registre des personnes vulnérables** : La commune est tenue de disposer d'un registre des personnes vulnérables. À ce jour, aucun retour n'a été enregistré concernant les inscriptions ou les demandes d'accompagnement.

- **Visites à domicile** : Des visites à domicile auprès des personnes âgées sont réalisées afin de maintenir un lien et de veiller à leur situation.
- **Locataires de Dynacité** : Plusieurs locataires de Dynacité ont fait part de leur mécontentement concernant les nouveaux logements. Ils regrettent notamment l'absence de réponse et de suivi de la part de Dynacité.
- **Relogement en urgence** : Une situation de relogement urgent est actuellement prise en compte concernant une personne en situation de handicap ayant subi un important dégât des eaux dans son logement. Des démarches sont engagées afin de trouver une solution adaptée dans les meilleurs délais.
- **Permanences du LAB** : Le LAB poursuit ses permanences au sein de la commune.
- **Incendies de grande ampleur** : La question des modalités de soutien aux communes touchées par des incendies de grande ampleur a été évoquée. Il est rappelé que les personnes souhaitant apporter leur aide peuvent se rapprocher directement des mairies concernées ou de la Croix-Rouge

FINANCES : Néant

TOURISME / EVENEMENTIEL : Néant

SECURITE :

Madame MORTEL a rencontré les acquéreurs de la ferme de Monsieur RONGIER. À cette occasion, ils ont fait part de leur inquiétude concernant la vitesse excessive des véhicules circulant dans le secteur. Ils ont notamment signalé qu'un membre de leur famille avait récemment été victime d'un accident après avoir été percuté par un véhicule. Une vigilance particulière est donc souhaitée concernant la vitesse des automobilistes dans cette zone.

COMMUNICATION : Néant

ASSOCIATIONS ET CULTURE : Néant

Questions diverses :

- **Ombrières** : Les travaux d'installation des ombrières sont prolongés. Une information devra être transmise aux élus afin d'être diffusée sur les panneaux d'information de la commune.
- **Visites des élus** : Le sénateur Monsieur CHAIZE est venu dans la commune. Madame GOY-CHAVENT est également attendue le 28 juillet 2026 à 16h30.
- **Tour de l'Ain** : Le Tour de l'Ain passera dans la commune le 29 juillet 2026. Le nombre de bénévoles est suffisant pour assurer le blocage et la sécurisation des voies concernées.
- **Stationnement** : Il est nécessaire d'interdire le stationnement devant la cure, devant l'habitation et jusqu'au virage afin de garantir la sécurité et la circulation. Une attention

particulière devra toutefois être portée au maintien de places de stationnement disponibles pour les habitants de la cité.

Prochain conseil municipal le lundi 21 septembre 2026 à 18h30.

FIN DE SEANCE : 20h07